



ETATS GENERAUX

11 et 12 janvier 2020

Novotel Charenton

Participation :

Comités départementaux :

Gérard LONGETTI, Alpes Maritimes – Patrick SOILOT, Ardennes – André PAUTRAS, Aube – Bernard BARASCUD, Aveyron – Arnaud GEBLEUX, Bouches du Rhône – Philippe ANTOINE, Calvados – Sandrine BAILLEUL, Cantal – André SARDET, Charente – Jamy LHOSTE, Charente Maritime – Michel LAVALLEE, Creuse – Emilie LIEU, Doubs – Sylvie ERTZBISCHOFF, Drome/Ardèche – Dominique VERDIER, Eure – Stéphane OLLIVIER, Eure et Loir – Christian RABAUD, Gard – Patrice JOUETTE, Gironde – Gérard RIFFAUD, Hérault – Jacques SORIEUX, Ille et Vilaine – Gérard DUTOUR, Indre et Loire – Jean-Jacques BRION, Indre et Loire – Donatien DE HAUTECLOCQUE, Isère – Jean-Michel POULAT, Isère – Thierry DUMONT-GIRARD, Jura – Franck SÉRÈS, Landes – Francis LUCAS, Loir et Cher – Jean-René CHEVALIER, Loire Atlantique – Adrien DODU, Loiret – Gérard GIFFARD, Lot et Garonne – Claude TROISPOILS, Maine et Loire – Christian MONCHOIS, Manche – Emmanuel BARCELO, Marne – Philippe BOUCHER, Mayenne – Jean-Marie DEPARDIEU, Meurthe et Moselle – Patrick PASCO, Morbihan – Christophe PORTE, Moselle – Michel GOUNOT, Nièvre – Dominique COISNE, Nord – Martine DRAY, Oise – Emmanuel MACHON, Pas de Calais – Didier GOUGIS, Puy de Dôme – Nicolas VEJUX, Bas Rhin – Michel MENAGER, Sarthe – Claude JOHANNY, Haute Savoie – Fabrice DUCORDEAU, Paris – Patrick LEVEE, Seine Maritime – Guy GREGOIRE, Seine et Marne – Marie Hélène D'ARBONNEAU, Yvelines – Romain REVAUX, Somme – Patrice PRADELLES, Tarn – Serge POIRRIER, Vaucluse – Sébastien ROBERT, Vendée – Daniel SAUTERAUD, Haute Vienne – Etienne ROBERT, Vosges – Bernard FERRIERE, Yonne – Jean-Noël MARTIN, Territoire de Belfort – Bruno CHAMONT, Essonne – Sylvie THIVET, Hauts de Seine – Jérémy SERRE, Seine-Saint-Denis – Claude MARCASTEL, Val de Marne – Franck JAMES, Val d'Oise

Ligues :

Yves PIERRE, Auvergne-Rhône Alpes – Rémi MONNERET, Bourgogne Franche-Comté – Aymeric OLIVIER, Bourgogne Franche-Comté – Renan THEPAUT, Bretagne – Michel KERDONCUFF, Bretagne – André QUIGNON, Centre-Val de Loire – Jean-Paul CHILON, Centre-Val de Loire – Pierre BLANCHARD, Grand-Est – Jean-Emmanuel LEGRY, Grand-Est – Philippe BOLMONT, Grand-Est – Corinne STOFFEL, Grand-Est – Vincent BLANCHARD, Grand-Est – Jean DOUILLY, Hauts de France – Christian BRIFFEUIL, Hauts de France – Patrick BEAUSSART, Ile de France – Didier ROUSSEAU, Ile de France – Guy DUSSEAUX, Normandie – Sylvie AVIT-RELET, Normandie – Pascal RELET, Normandie – Philippe DUMONTEIL, Nouvelle-Aquitaine – Benoit GLORIEUX, Nouvelle-Aquitaine – Olivier CAUBET, Occitanie – Jean-Marc FABRE, Occitanie – Bruno BELLET, Pays de la Loire – René OIRY, Pays de la Loire – Thierry ALBERTIN, Provence Côte d'Azur – Albertin PIETRI, Provence Côte d'Azur – Jean-Michel TALBA, Martinique/Guadeloupe/Guyane

Conseil fédéral :

Jacques BARRAUD, Sophie BODIN, Patrick CANNET, Jean-Luc GUILLOT, Sébastien HURE, Thibaut HURIEZ, Françoise LAPICQUE, Eric LE DEUC, Guy LETROT, Patrick LUSTREMANT, Michel MARTIN, Jacqueline MOMAL, Christian PALIERNE, Sonia PRODHOMME, Jacques RAY, Kevin VANLIOGLU, Marion VAYRE, Miguel VICENS

Participant :

Bernard BOUSIGUE, DTN - Paul DE KEERLE, Directeur général – Odile PERRIER, Cheffe de cabinet – Thomas CHEVALIER, Directeur général adjoint – Sylvie SELLIEZ, Médecin fédéral national

Samedi 11 janvier 2020

Ouverture des états généraux par le Président, Christian Palierne

(voir annexes)

Partage d'expérience :**4 thèmes animés par des représentants de département****1/ - La gestion sportive dans le Grand Est**

Intervenant : Christophe Porte, vice-président en charge du développement du comité départemental de la Moselle

(voir annexes)

2/ - L'animation du territoire : le club associé à la politique du département

Intervenant : Bruno Chamont, président du comité départemental de l'Essonne

(voir annexes)

3/ - La gestion en districts

Intervenant : Dominique Coisne, président du comité départemental du Nord

(voir annexes)

4/ - Le COPREDIF : une « amicale » des présidents des comités départementaux d'Ile-de-France

Intervenants : Claude Marcastel, président du comité départemental du Val-de-Marne et Jérémy Serre, président du comité départemental de la Seine-Saint-Denis

(voir annexes)

[ETATS GENERAUX - ANNEXES](#)

Ateliers :

2 thèmes animés par le groupe Nouvelle gouvernance

1/ - La gestion administrative et financière

Animateurs : Kevin Vanlioglu, Patrick Beaussart, Jacques Ray

- **La ligue collecte et centralise les flux financiers liés aux ressources fédérales : la fédération ne reconnaît qu'un interlocuteur dès 2020-2021, la ligue.**

L'idée est généralement acceptée à condition de prendre en compte la taille des régions et des départements. Les instances les moins structurées auront besoin d'un accompagnement au changement.

Il est soulevé la problématique des délais de reversement des quotes-parts qui peuvent entraîner des difficultés de trésorerie pour les comités (notamment par rapport aux paiements des salaires).

Cela nécessitera une vigilance accrue.

Il est évoqué également la question des subventions publiques accordées en pourcentage du budget global. Si les parts FFTT et ligues sont retirées du prix de la licence, il peut y avoir un risque de fragilisation du subventionnement des comités.

L'automatisation des flux ne devra pas non plus complexifier le système de facturation.

Enfin, certains avancent que, psychologiquement, le paiement direct à la fédération est mal perçu.

Conclusion :

La proposition de désigner la ligue seule interlocuteur de la fédération en matière de flux financiers est validée, en lui laissant toutefois la possibilité de déléguer aux départements, selon la situation et l'expérience.

- Harmonisation des tarifs

L'objectif est la lecture claire de l'utilisation de la part fédérale de la licence.

Il est cependant difficile d'arriver à l'harmonisation des tarifs tant les ressources des comités sont disparates. La fusion des ligues les a mises en évidence.

L'harmonisation est envisageable à condition d'avoir les mêmes services sur tout le territoire, comme avoir un CTS. D'où le souci de ne pas aligner les tarifs sur les instances les moins structurées et donc les moins pourvoyeuses de services.

La régularisation des tarifs sera un réel problème. Le non-respect du prix de la licence promotionnelle en est un exemple flagrant.

Conclusion :

La majorité des instances est favorable à une harmonisation du tarif de la licence fédérale. La fédération doit avoir une licence forte mais qui sous-entend des contreparties.

- Centralisation des ressources humaines administratives

L'intérêt d'une centralisation des tâches administratives est posé dans la mesure où celles-ci sont souvent réalisées par des bénévoles. Ceci peut créer également des problèmes d'éloignement par rapport à la ligue sur certains territoires.

La centralisation doit donc faire l'objet d'une étude au cas par cas, d'échanges entre la ligue et ses comités, voire même entre comités.

Il serait plus opportun d'apporter une aide aux comités en manque de ressources humaines.

Un regroupement des tâches au niveau des ligues signifie une professionnalisation de la gestion administrative. Mais ceci permettrait aux comités de recruter différemment et de privilégier l'embauche d'agents de développement.

Conclusion :

Les instances sont intéressées par la mutualisation de compétences, aidées par une politique de carrière des administratifs, des techniciens et autres salariés.

- Mutualisation d'outils

L'intérêt perçu est mitigé, soit parce que les bénévoles utilisent leurs propres outils (comptabilité, site internet...), soit parce que ligues et comités ont leurs fournisseurs privilégiés (balles, textiles, trophées, location de voiture...).

En revanche, l'utilisation du système fédéral des notes de frais est à étudier.

De façon plus générale, les attentes portent plutôt sur la possibilité de bénéficier des avantages de la fédération en matière de transport (SNCF...), d'hébergement (Groupe Accor...) ou encore d'e-mailing...

Conclusion :

La fédération doit mettre en place un centre de ressources à disposition des ligues, comités et clubs.

2/ - L'animation du territoire

Animateurs : Françoise Lapicque, Sébastien Huré, Sonia Prodhomme, Thibaut Huriez, Bruno Bellet, Odile Perrier

- Animation sportive : hypothèse de répartition des compétences : la ligue gère les compétitions qualificatives (critérium fédéral, championnat par équipes), la gestion des autres compétitions étant confiée aux comités.

La réaction des comités est la méfiance car ils craignent la perte de ressources financières (les inscriptions rapportent) mais également de ressources humaines avec le désintérêt des bénévoles qui ont en charge les différents championnats. Méfiance également car ils se sentent remis en cause par rapport à leur savoir-faire en matière d'organisations.

Le bon côté de ce partage de compétences est de permettre d'organiser les championnats en bassin de pratique et non plus en fonction des frontières du département. La responsabilité est régionalisée et le comité peut donner de l'attrait à ses actions auprès de ses clubs. Faire du neuf mais à condition de donner plus de souplesse aux actions, plus de facilité.

Le choix doit cependant être laissé aux territoires.

Conclusion :

L'angle de travail de la fédération doit être concentré sur la définition de compétences obligatoires et de compétences optionnelles.

Le rôle des départements est de tester et d'organiser des compétitions innovantes, attractives pour les nouveaux publics.

- Gouvernance : création d'un conseil des présidents (de ligues, de comités, de clubs) sur tous les territoires.

Ces réunions contrastent avec les Conseils de ligues ou les comités directeurs de départements qui souvent se résument à des chambres d'enregistrement. Ce sont de véritables lieux d'échanges, très positifs, riches en propositions. C'est une forme d'entre-aide entre les présidents et non pas d'un contre-courant.

Il est possible d'y inviter des salariés ou compétences externes pour apporter leurs connaissances et leur expertise.

Conclusion :

De l'avis général, les ligues et comités sont favorables à l'existence d'un conseil des présidents de ligues au niveau national et un conseil des présidents de départements au niveau des régions, pour permettre des échanges libres en vue d'une meilleure connaissance de leur territoire.

- Projet PSF : il représente 1,4 millions d'euros (sans les emplois)

Le projet présenté par la FFTT est complet et des actions sont à nouveau fléchées. Les grilles d'actions clarifient les tâches et facilitent le travail. Elles donnent également des idées d'actions. Cependant, il est souhaité d'en dégager une identité fédérale bien définie et d'avoir une vision sur les actions prioritaires avec des projets obligatoires et des projets innovants (un cadre et des options).

Conclusion :

Le PSF permet de fédérer les instances autour de projets en définissant leur périmètre d'intervention.

- Formation

Unaniment, les besoins en formation des dirigeants sont reconnus, notamment en matière de management.

Mais l'information par mails se perd et le bénévole manque de temps. Il est préconisé des formations mixtes : vidéo, conférences ouvertes, par thèmes.

La formation a également un coût : il faut donc favoriser les formations locales.

Il faut apporter de la compétence.

La priorité est de définir le nouvel élu, véritable chef d'entreprise. Le dirigeant ne peut pas tout connaître, charge à la fédération d'avoir des référents sur des domaines précis.

Conclusion :

La fédération doit mettre en place une ingénierie de formation adaptée aux nouveaux dirigeants en tenant compte des contraintes de temps, de proximité et en utilisant les nouvelles technologies (e-learning...).

Les formations doivent être organisées par les ligues avec possibilité de délégation aux départements.

- Partage d'expériences

De nombreux exemples d'animations sont mis en place dans les territoires. Il serait intéressant de les faire partager à l'ensemble du territoire.

Conclusion :

Mise en place d'un espace de partages de pratiques et d'expériences ayant réussi ou pas à disposition de toutes les instances.

Dimanche 12 janvier 2020

Ateliers :

1 thème animé par le groupe Nouvelle gouvernance

Une fédération solidaire

- Comment renforcer le sentiment d'appartenance

Le sentiment d'appartenance commence dans le club. Il est différent selon l'âge, un jeune étant d'abord attiré par l'activité ainsi que l'ambiance et un vétéran par la fierté d'avoir une licence. Le licencié n'a aucun lien avec les instances, il appartient à un club.

C'est pourquoi la valeur de solidarité passe par la communication. Communiquer sur le rôle de chaque instance et expliquer le pourquoi de la licence.

Communiquer avec des outils concrets, adaptés (comme des comptes rendus de réunion systématiques ou une veille d'information).

Ce rôle revient aux dirigeants des ligues et comités mais aussi à la fédération qui doit être plus présente. Aller à la rencontre des instances permet de prendre la pleine mesure du terrain.

Le sentiment d'appartenance passe aussi par « quelque chose pour faire rêver », des champions, des grands projets ; intéresser pour mobiliser et fédérer.

Renforcer l'appartenance, c'est :

- inviter, en début d'olympiade, les présidents de comités, par groupe, à la fédération ;
- construire un parcours d'intégration pour les nouveaux élus ;
- regrouper les responsables administratifs, les trésoriers, ..., au siège fédéral ;
- créer des communautés thématiques par une cartographie des compétences ;
- organiser à nouveau le congrès fédéral, instant de rencontre et d'échanges ;
- faciliter l'accès aux informations pour les nouveaux dirigeants.

Conclusion :

Toutes les instances doivent retisser du lien par une meilleure communication et avoir des espaces de partage.

- Mise en œuvre du fond de solidarité

L'avis est très partagé quant à sa mise en œuvre. Est-il nécessaire de créer un fond spécial pour aider une instance en difficulté financière ? Et être autonome financièrement, cela permet-il d'avoir la capacité à investir ?

Conclusion :

La fédération va réexpliquer le rôle du fond de solidarité.

La CAGID est invitée à renforcer ses actions de veille pour prévenir les difficultés des instances.

Synthèse des ateliers et clôture par le Président

Synthèse des ateliers

(voir annexes)

ETATS GENERAUX - ANNEXES

Clôture

A l'issue de ces états généraux, le Président se félicite des débats échangés. Cependant, la trop grande richesse de ceux-ci n'a pas permis, dans le délai restreint de ces états généraux, de présenter une répartition des compétences entre les instances, ni un modèle d'harmonisation du prix de la licence sur tout le territoire, en vue d'être votés lors de la prochaine Assemblée générale.

En effet, au lieu de montrer des propositions plus figées, plus formelles, le débat a été à nouveau ouvert dans le prolongement des rencontres réalisées sur le terrain avec des représentants du groupe Gouvernance, puisque le fonctionnement d'une fédération concerne tout le monde. La vérité n'existe pas en raison de la complexité du territoire. Chaque instance fonctionnant plus ou moins différemment, il est difficile de proposer immédiatement un tronc commun.

Par contre, il ressort que la finalité d'une fédération est d'avoir des licenciés. Et c'est bien dans le club que se joue l'avenir du mouvement sportif. Il est donc essentiel de porter toute son attention au niveau du club. Par là même, il faut être convaincu que le département est l'élément le plus important pour accompagner la prise de licence et apporter ce que souhaite le licencié. Il faut envisager de lui laisser un peu plus d'espace dans l'animation et de lui retirer des tâches administratives et de gestion s'il le souhaite.

La région, quant-à-elle, peut être l'instance d'interface et être reconnue par la fédération comme l'interlocuteur privilégié.

A la fédération d'avoir les compétences, d'avoir l'impulsion auprès des régions et des départements pour favoriser l'activité et l'animation du tennis de table.

Pour que puissent se dégager de grandes orientations, ainsi que des décisions qui puissent être prises rapidement, il a fallu poursuivre la discussion au détriment d'une synthèse immédiate, ce qui était le but de ces états généraux.

Ainsi, la gestion de l'ex-CNDS a été largement évoquée. Il a été demandé par le ministère des sports, un projet sportif fédéral à décliner jusqu'aux clubs. Ce PSF va servir d'actions à proposer pour les régions, les départements, les clubs. C'est un outil qui va se révéler fantastique pour créer du lien entre les instances. Avec ses actions éligibles, il sera un moyen formidable de développement de l'activité aux travers des projets.

Une des autres orientations dégagée est la nécessité de la mise en place d'un centre de ressources de façon à aider les instances régionales et départementales. Différentes raisons n'ont pas permis de réaliser ce projet qui n'est cependant certes pas abandonné.

La nouveauté, révélée lors des débats, est la définition de compétences à l'instar des conseils régionaux et départementaux, avec des compétences obligatoires et optionnelles pour toutes nos instances. L'idée est effectivement de faciliter le travail sur les territoires, d'éviter l'éparpillement et de ne pas faire deux fois la même chose.

Le département aura ses compétences obligatoires, notamment celle de l'animation, de l'accompagnement des clubs. Animer le réseau clubs est une action importante pour que leurs dirigeants ne se sentent pas seuls, même si certains peuvent y être réfractaires. Ce rôle de « pèlerinage » auprès de ses clubs est absolument nécessaire pour garder les licenciés, pour en recruter d'autres. Et seul le département, avec une équipe compétente et motivée, peut y arriver et faire évoluer le tennis de table.

Suite aux débats de ces états généraux, la création d'un conseil des présidents à chaque niveau est quasiment actée. C'est une instance fondamentale de partage entre les présidents. C'est aussi un lieu de transmission de la connaissance du milieu associatif, de son fonctionnement. Il sera proposé dans le règlement intérieur un conseil des présidents de départements auquel participera la ligue. Il en sera de même pour les présidents de ligues au niveau national.

Concernant le thème sur les flux financiers et la gestion des ressources humaines, cette compétence sera obligatoirement du ressort des ligues qui auront cependant la possibilité de délégation en fonction de l'histoire, en fonction de la structuration des comités départementaux. C'est un axe qui doit être travaillé en réunions conjointes. Les départements, au-delà de leurs rôles bien ciblés d'animation et d'accompagnement, pourront demander des options. Il s'agit donc bien là de la responsabilité du territoire.

Enfin, le Président souligne la nécessité d'avoir des espaces de partages entre les différents acteurs. Il sera donc renoué avec l'organisation d'un congrès annuel pour discuter de sujets différents, pour échanger. Cela amènera, si chacun s'écoute, à beaucoup plus de démocratie dans le fonctionnement, à accepter que la vérité soit à tous les niveaux.

Pour terminer, le Président propose que le groupe de travail sur la gouvernance continue à tirer les conclusions de ces états généraux de façon à proposer à l'Assemblée générale de mai 2020, des modifications réglementaires dont la création des conseils des présidents.

En conclusion, le rôle de chacun a été conforté. La créativité du comité départemental fait de lui la clé de voute de l'animation. La coordination de la politique fédérale sur le territoire est la mission de la ligue, elle facilite actions et projets. La fédération quant-à-elle crée du lien, elle assure l'ingénierie. C'est dans ce sens-là que les fiches de répartition des compétences seront revues et proposées.

Le Président clôt les Etats généraux de la FFTT.